

ces territoires. J'ai toujours beaucoup admiré l'énergie tenace des députés de l'Ouest pour tout ce qui peut avancer les intérêts de cette contrée. En revanche, j'espère que, le moment venu, ils auront pour nous les mêmes égards que nous aurons eus pour eux, et qu'ils seront prêts à nous aider dans le développement de nos ports comme nous l'avons fait pour accroître leur prospérité. Un des grands problèmes à résoudre aujourd'hui est celui du transport des produits de l'Ouest par des lignes canadiennes qui les amènent à des ports canadiens, pour être de là expédiés sur l'étranger. Il peut y avoir là une question d'amour-propre, mais c'est aussi une question d'affaires, et il existe, je crois, un sentiment très prononcé en faveur de tout ce qui se peut faire pour amener ce résultat. Je crois que cela exige la coopération des citoyens en général. C'est le devoir du Gouvernement de faire faire des études dans chacun de ces ports et de recueillir tous les renseignements possibles, afin de mettre les compagnies de chemin de fer ou de navigation à même de connaître les immenses avantages que nous avons à leur offrir. Cela fait, le jour ne sera pas loin où nous verrons se commencer le développement des ports dont j'ai parlé.

Lorsque le pont de Québec sera construit et que le Transcontinental sera prêt à se charger de sa part de trafic, nous constaterons que le port de Saint-Jean, même après les additions que l'on se propose d'y faire, en a plus que sa capacité, et les chemins de fer chercheront d'autres ports par où écouler l'énorme production du Canada. Le grand danger qui nous menace est celui du trafic se dirigeant vers le sud et gagnant les ports de Portland et de Boston. Il serait, je crois, de l'intérêt du Canada en général, que son trafic suivit des routes canadiennes et gagnât des ports canadiens.

COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.

M. G. F. CARVELL (Carleton) (N.-B.): Avant que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du premier ministre sur une déclaration qu'il a faite dans son programme d'Halifax. Je crois que cette déclaration peut être relue avec intérêt par lui-même, par son parti, par les membres de cette Chambre, et par le pays en général. La voici:

On peut juger d'un gouvernement par le choix qu'il fait des hommes à qui il confie des charges publiques comportant une certaine responsabilité. L'administration qui nomme à des emplois publics des personnes malfamées ou malhonnêtes, ou qui retient et favorise des employés sans mérite, ne peut être tenue pour avoir de bonnes intentions.

Or, monsieur l'Orateur, mon très honorable ami a fait les élections de 1908 et de 1909 en s'appuyant sur cette déclaration, et, quand il est arrivé au pouvoir, on a dû

M. HARTT.

s'attendre avec raison qu'il réaliserait certaines des idées qu'il avait énoncées dans l'opposition. Ce n'est cependant pas ce qu'il a fait, j'en ai bien peur. Je désire cet après-midi appeler particulièrement son attention sur le caractère d'un des membres au moins de sa commission d'enquête, et je crois que ces remarques pourraient s'appliquer dans une certaine mesure à au moins deux de ces hommes. Je désire, quand j'aurai fini, que le très honorable premier ministre nous dise si dans son opinion, la règle de conduite dont il s'est recommandé en 1910 et 1911 est bien celle qu'il suit en ce moment. Je parle en particulier de M. Morine, qui occupe le haut poste de président de cette commission, poste qui, plus que tout autre de ceux que le présent Gouvernement a créé depuis le mois d'octobre, donne à celui qui le détient une occasion de faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien; une commission, monsieur l'Orateur, qui a dans ses mains, non seulement la réputation, mais en quelque sorte la liberté de tous les fonctionnaires de l'administration, de tous ceux qui, depuis douze ou quinze ans, ont eu à s'occuper de quelque affaire relative à l'administration. Une commission à qui il a été confié des pouvoirs aussi étendus que leur en accorde la loi votée à cette session devrait, je crois, être à l'abri de tous reproches; elle devrait être composée d'hommes contre qui on ne puisse absolument rien alléguer quant à la réputation, l'honnêteté, la droiture et tout ce qui contribue à faire un juge modèle et intègre; car ces hommes occupent non seulement la position de juge, mais aussi celle de procureur et de jurés. Toutes ces fonctions, en effet, ce groupe d'hommes en est investi.

Ce M. Morine est allé à Terre-Neuve vers 1880, et je n'ai pas besoin d'ennuyer la Chambre du récit des hauts et des bas de sa carrière politique, publique et privée pendant plusieurs années. Il était attaché à un journal appelé le "Mercury" à Saint-Jean (Terre-Neuve). Ce journal, pour ses débuts, a soulevé un violent tumulte entre protestants et catholiques. Il était d'abord contre ceux-ci; mais, vers 1890, la roue ayant tourné, il s'est fait, sans la moindre difficulté, le défenseur de l'autre parti. De fait, l'empressement avec lequel cet homme pouvait se porter d'un parti politique à l'autre avait quelque chose de surprenant.

Quoi qu'il en soit, je n'appuierai pas là-dessus pour le moment. Alors que cet homme occupait en 1898 dans la colonie de Terre-Neuve la haute position de ministre des finances et le ministre des douanes, il fut voté une loi à la suite de laquelle un traité fut conclu avec M. R. G. Reid, gros entrepreneur de chemins de fer. Cette convention fut plus tard ratifiée par la législature dont cet homme était un des esprits dirigeants. Par cet arrangement, on dit (et personne, je crois, ne le niera) que la